

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague tenue mercredi le 1^{er} avril 2015 à 20 h à la salle Éveline-Meloche située au 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Paul Lavallière, François Leduc, Daniel Pitre et Jean-François Poirier, sous la présidence de madame la mairesse suppléante Mélanie Genesse, formant quorum.

Sont absents messieurs Yves Daoust et Christian Brault.

Est également présente Mme Dany Michaud, directrice générale et secrétaire-trésorière.

15-04-060 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la séance soit ouverte.

ADOPTÉ

15-04-061 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 1^{er} avril 2015.

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague annule le point suivant de l'ordre du jour, soit :

- 5.2 Règlement numéro 15-112 modifiant le règlement de lotissement numéro 03-48 (nouvelles normes pour rue de type cul-de-sac)
 - Avis de motion
 - Adoption du projet de règlement

et adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal
 - 3.1 Séance ordinaire du 11 mars 2015
4. Période de questions/intervenants
5. Aménagement
 - 5.1 Règlement numéro 15-111 modifiant le règlement de lotissement numéro 03-48 (normes de lotissement – concordance au règlement numéro 267)
 - Avis de motion
 - Adoption du projet de règlement
 - 5.2 Règlement numéro 15-113 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 03-46 (nouvelles normes de permis et de lotissement) – Avis de motion
 - 5.3 Demande de dérogation mineure 15-01, Lot 652-3 – 100-29 rue Du Pont (nombre d'affiches) – Approbation du conseil
6. Administration générale / Service du greffe
 - 6.1 Autorisation d'aller en appel d'offres public pour les travaux de pavage 2015
 - 6.1 SSQ Groupe Financier – Renouvellement du contrat
 - 6.2 Développement résidentiel aux abords du canal de Beauharnois – Autorisation de déposer une contre-proposition à Développement SIMI
 - 6.3 Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ)
 - Modification à la résolution 14-175
 - Mise à jour du plan d'ensemble du réseau sanitaire et assistance – Octroi du contrat

- 6.4 Fonds AgriEsprit de la Financière agricole du Canada (FAC) – Autorisation de déposer une demande de subvention
- 6.5 PIQM-MADA 2015 – Autorisation de déposer une demande de subvention
- 6.6 Association d'entraide mutuelle de feu du Québec Sud-Ouest – Renouvellement annuel
- 6.7 Comptes à payer
- 7. Varia
 - 7.1 MDDELCC – Subvention 2014 versée à la MRC dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles
- 8. Levée de la séance

ADOPTÉ

15-04-062 APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 11 MARS 2015

Il est proposé par M. François Leduc
 Appuyé par M. Jean-François Poirier
 Et unanimement résolu

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2015.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS/INTERVENANTS

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

AMÉNAGEMENT

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-111 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 03-48 (NORMES DE LOTISSEMENT – CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 267) – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Jean-François Poirier, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de lotissement numéro 03-48 de la Municipalité pour concordance au règlement numéro 267 de la MRC de Beauharnois-Salaberry révisant les normes relatives au lotissement.

ADOPTÉ

15-04-063 RÈGLEMENT NUMÉRO 15-111 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 03-48 (NORMES DE LOTISSEMENT – CONCORDANCE AU RÈGLEMENT NUMÉRO 267) – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT

ATTENDU que la Municipalité peut effectuer des modifications à sa réglementation en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU que le schéma d'aménagement de la MRC de Beauharnois-Salaberry est entré en vigueur le 28 juin 2000;

ATTENDU que la MRC de Beauharnois-Salaberry a modifié son schéma d'aménagement révisé par le règlement numéro 267 afin de réviser les normes relatives au lotissement;

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague doit se concorder au règlement numéro 267 de la MRC de Beauharnois-Salaberry;

ATTENDU qu'une copie du projet de règlement a été soumise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU l'avis de motion donné par M. Jean-François Poirier, lors de la séance ordinaire du conseil du 1^{er} avril 2015;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'un projet de règlement portant le numéro 15-111 soit adopté tel que présenté, et versé aux archives des règlements.

ADOPTÉ

RÈGLEMENT NUMÉRO 15-113 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 03-46 (NOUVELLES NORMES DE PERMIS ET DE LOTISSEMENT) – AVIS DE MOTION

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière, qu'à une prochaine séance du Conseil, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement portant sur les permis et certificats numéro 03-46 afin d'établir de nouvelles normes de permis et de lotissement.

ADOPTÉ

15-04-064 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 15-01, LOT 652-3 : 100-29 RUE DU PONT – POSITION DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que le lot 5 125 310 (652-3) qui portera l'adresse civique 29, rue Du Pont est situé dans la zone Hc-5;

ATTENDU que la procédure relative à l'étude d'une dérogation mineure exige que la demande soit soumise à évaluation du comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU que le demandeur souhaite augmenter d'une enseigne supplémentaire par établissement le nombre maximal d'enseignes rattachées au bâtiment, dans le cas d'établissements regroupés, afin d'autoriser deux enseignes par établissement;

ATTENDU que le nombre maximal d'enseignes rattachées au bâtiment, dans le cas d'établissements regroupés, est d'une enseigne par établissement, tel que prescrit à l'aliéna d) de l'article 108 du règlement de zonage n° 03-49;

ATTENDU que selon la réglementation de l'Ordre des pharmaciens du Québec, l'enseigne principale de l'établissement commercial doit inclure uniquement le nom du pharmacien-proprétaire et le logo de l'ordre, en dimension égale avec le nom de la bannière;

ATTENDU que la deuxième affiche visant à permettre l'identification de l'entrée du commerce consiste en une affiche de 15,83 pieds carrés où il sera indiqué pharmacie;

ATTENDU que l'augmentation du nombre maximal d'enseignes rattachées au bâtiment, dans le cas d'établissements regroupés, n'occasionne pas de perte de jouissance par les propriétaires voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU l'application des normes en vigueur cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU la résolution numéro 15-05 adoptée par le comité consultatif d'urbanisme, recommandant au conseil municipal d'autoriser ladite dérogation mineure;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'augmenter d'une enseigne supplémentaire par établissement le nombre maximal d'enseignes rattachées au bâtiment, dans le cas d'établissements regroupés, afin d'autoriser deux enseignes par établissement.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / SERVICE DU GREFFE

15-04-065 SSQ GROUPE FINANCIER – AJUSTEMENT AU CONTRAT 2015

ATTENDU la résolution numéro 14-174, renouvelant le contrat d'assurances collectives avec SSQ Groupe Financier pour l'année 2015;

ATTENDU que la prime mensuelle 2015 représente une hausse significative de 32 %;

ATTENDU que cette hausse est associée aux soins dentaires, inclus au contrat;

ATTENDU la volonté de la Municipalité de retirer les soins dentaires du contrat, ces coûts étant trop onéreux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Daniel Pitre
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

D'ajuster, au 1^{er} avril 2015, le renouvellement du contrat d'assurances collectives 2015 avec SSQ Groupe Financier, selon les taux présentés dans l'offre déposée le 17 mars 2015, en retirant les soins dentaires.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à ce contrat.

ADOPTÉ

15-04-066 DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL AUX ABORDS DU CANAL DE BEAUHARNOIS – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE CONTRE-PROPOSITION À DÉVELOPPEMENT SIMI

ATTENDU la lettre d'intention déposée par Développement SIMI (ci-après appelé « promoteur ») le 7 janvier 2015 relativement à l'acquisition de terrains appartenant à la Municipalité;

ATTENDU que le promoteur entend développer un projet domiciliaire sur ces terrains, échelonné sur plusieurs années;

ATTENDU que la Municipalité a un intérêt à ce qu'un tel développement domiciliaire ait lieu;

ATTENDU la résolution numéro 15-02-037 demandant au promoteur d'accorder à la Municipalité un délai supplémentaire pour l'analyse de l'offre;

ATTENDU que la Municipalité a procédé à l'analyse de l'offre et souhaite présenter une contre-proposition au promoteur;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

De procéder à l'élaboration d'une contre-proposition à la lettre d'intention déposée par Développement SIMI, selon les éléments soulevés par les élus lors de rencontres tenues à cet égard, et lui accorder un délai de 45 jours pour confirmation de sa décision.

D'autoriser le maire et la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec cette contre-proposition.

ADOPTÉ

15-04-067 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ) – MODIFICATION À LA RÉOLUTION 14-175

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

De modifier la résolution numéro 14-175 adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 3 décembre 2014 afin d'inclure prioritairement à sa liste de programmation la mise aux normes du puits de l'hôtel de ville de Saint-Louis-de-Gonzague.

De transmettre la présente résolution ainsi que la programmation révisée au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉ

15-04-068 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC 2014-2018 (TECQ) – MISE À JOUR DU PLAN D'ENSEMBLE DU RÉSEAU SANITAIRE ET ASSISTANCE – OCTROI DU CONTRAT

ATTENDU la résolution numéro 14-175 autorisant la Municipalité à déposer une demande de subvention au Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);

ATTENDU la nécessité de recourir aux services professionnels d'une firme d'ingénieurs pour mettre à jour le plan d'ensemble des conduites d'eaux usées et de compléter un document exigé par le MAMOT;

ATTENDU l'offre de service déposée par la firme exp pour la réalisation de ce mandat, totalisant 3 665 \$, taxes en sus;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat à la firme d'ingénieurs exp pour mettre à jour le plan d'ensemble du réseau sanitaire et assistance auprès de la Municipalité pour l'obtention d'une subvention découlant du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ).

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec ledit contrat.

ADOPTÉ

15-04-069 FONDS AGRIESPRIT DE FINANCEMENT AGRICOLE DU CANADA (FAC) – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU l'existence du Fonds AgriEsprit de Financement agricole du Canada (FAC);

ATTENDU que ce fonds a pour but de mettre en valeur les collectivités rurales et offre des dons d'une valeur de 5 000 \$ à 25 000 \$;

ATTENDU que la Municipalité répond aux critères d'admissibilité établis par FAC pour déposer une demande;

ATTENDU le projet d'implantation d'un CPE sur le territoire de la Municipalité, répondant aux critères d'admissibilité audit fonds;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande de subvention pour le projet d'implantation d'un CPE sur le territoire de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague dans le cadre du Fonds AgriEsprit de Financement agricole du Canada.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec ladite demande de subvention.

ADOPTÉ

15-04-070 PIQM-MADA 2015 – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE SUBVENTION

ATTENDU l'existence du Programme Infrastructures Québec-Municipalités-MADA offert par le MAMOT;

ATTENDU que ce Programme vise à permettre aux municipalités ayant complété le processus de consultations publiques associé à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), de réaliser des projets pour l'amélioration, la rénovation ou la construction d'infrastructures utilisées par les aînés et répondant à leurs besoins et attentes;

ATTENDU qu'un certificat, transmis en décembre 2014 par le ministère de la Famille, atteste la reconnaissance de Saint-Louis-de-Gonzague comme Municipalité amie des aînés (MADA);

ATTENDU que la Municipalité souhaite bénéficier de ce programme afin d'aménager des aires de repos au cœur de son noyau villageois;

En conséquence,

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Daniel Pitre
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à déposer une demande de subvention pour l'aménagement d'aires de repos au cœur de son noyau villageois dans le cadre du PIQM-MADA 2015 offert par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à signer, pour et au nom de la Municipalité, tout document en lien avec ladite demande de subvention.

ADOPTÉ

15-04-071 APPROBATION DE PAIEMENT DES COMPTES

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes totalisant un montant de 146 460,43 \$ et annexée aux présentes soit approuvée.

ADOPTÉ

VARIA

MDDELCC – Subvention 2014 versée à la MRC dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles

Une correspondance du MDDELCC est déposée, signifiant à la Municipalité qu'une somme approximative de 450 000 \$ a été versée en décembre 2014 à la MRC de Beauharnois-Salaberry dans le cadre du *Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles*. Cette somme est attribuée à sa performance en matière de gestion des matières résiduelles résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles.

15-04-072 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. François Leduc
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 20 h 10.

ADOPTÉ

Mélanie Genesse
Mairesse suppléante

Dany Michaud
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière